

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 28 JUIN 2012

Motion présentée par le groupe de la majorité départementale

Le Conseil Général des Alpes-Maritimes exprime son total désaccord avec la position du Conseil Régional, qui a divisé par deux sa subvention au Comité Régional du Tourisme Riviera Côte d'Azur en 2012 (450 000 € au lieu de 900 000 € en 2011 et 1,1 million d'euros en 2010) ce qui est d'autant plus inacceptable, qu'il a voté 5 millions d'euros pour le CRT PACA à Marseille, alors que les Alpes-Maritimes représentent 40 % de l'activité touristique régionale.

Le Conseil Général des Alpes-Maritimes tient à réaffirmer avec la plus grande force son soutien au Comité Régional du Tourisme Riviera Côte d'Azur, qui fédère tous les professionnels et assure la promotion de ce secteur économique essentiel pour notre département, qui représente 130 000 emplois directs et indirects et plus de 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour nos entreprises.

Le Conseil Général des Alpes-Maritimes demande au Conseil Régional le rétablissement de la subvention qu'il versait au Comité Régional du Tourisme Riviera Côte d'Azur jusqu'en 2010, soit 1,1 million d'euros par an.

Le Conseil Général des Alpes-Maritimes rappelle à cette occasion sa volonté unanime de voir pérenniser l'existence du Comité Régional de Tourisme Riviera Côte d'Azur qui existe depuis plusieurs décennies et a fait la preuve de son efficacité pour assurer la promotion de l'activité touristique dans les Alpes-Maritimes.

Adoptée à l'unanimité de l'Assemblée Départementale